

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

N° 2024/03/28/01 - OBJET : Dénomination de voies.

Le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-deux mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET à compter du point n°6, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, FABRE Thierry, LAFFITTE Patrick

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Sébastien THOMAS à Marc FUSAT, Christine GARCIN-GOURILLON à Bernadette SAMUEL, Emilie GERMAIN à Dominique STEKELOROM, Lucie BABIN à Marie-Pierre CALLET

Absents excusés : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Laurent JUGLARET jusqu'au point 5 inclus

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Marc FUSAT

Monsieur Marc FUSAT indique à l'assemblée que deux voies de la commune ne sont pas dénommées officiellement et qu'il y a donc lieu de procéder à la dénomination de ces dernières et en donne le détail.

Il s'agit des chemins figurant sur les plans annexés à la présente délibération).

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** de nommer ces deux voies conformément aux plans annexés à la présente délibération, à savoir :

- chemin du mas de Fléchon
- chemin d'Isidore

DONNE au Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : **29 MARS 2024**

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Bernadette SAMUEL

Jean-Christophe CARRÉ



Publication sur le site de la mairie le :

29 MARS 2024

Annexe pt 1

CHEMIN D'ISIDORE

Google Maps



Images ©2024 CNES / Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2024 50 m

Accusé de réception en préfecture
 013-211300587-20240328-DELIB_280324_01-DE
 Date de télétransmission : 29/03/2024
 Date de réception préfecture : 29/03/2024

Cadastre de la CC Vallée Des Baux Alpilles

chemin du Mas de FLECHON



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

